

**COMMISSION D'UTILISATION NATIONALE DE SAUVETAGE A L'EAU**

Compte Rendu de la réunion du 28 octobre 2017

Début de la réunion 10h00

Présents Christian KARCHER, Daniel FROUIN, Daniel PINCON , Denis LE BERRE

Absent excusé: Alexandre BALZER

L'ordre du jour :

- Bilan de l'année 2017, concours, licences, championnats de france, challenge européen
- Challenge Européen 2018 - Galibots et cote d'opale , budget prévisionnel, juges et plongeurs
- Date de la prochaine réunion avec les juges, février 2018
- Validation du calendrier 2018
- juges et plongeurs pour les championnats de france 2018
- Autorisation deux concours pour l'Ile de la Runion
- Saisie des résultats par Internet sur le site SCC
- Questions diverses: partenariat avec DOONERAK
- Vers 18H30 clôture par le Président.

Le Président souhaite la bienvenue à tous et nous remercie de notre présence ainsi que de notre participation à cette réunion.

Bilan des concours et activités des clubs

Concours : Nous avons eu 26 concours en eau douce et 9 en mer ,4 concours ont été annulés à cause de la pollution. Un championnat en mer, un championnat en eau douce et un challenge Européen franco-français à Nantes

Licences :Le nombre des licences établies cette année est de 452, ce qui représente une baisse de 76 par rapport à 2016 . 38 licences étrangères se répartissent sur les pays qui participent à nos concours à savoir, la Belgique, l'Allemagne, le Luxembourg, l'Italie, les Pays Bas et la Suisse.

Clubs : Sur les 60 clubs dans le fichier de la SCC déclarés comme pratiquant la discipline, 17 n'ont pas de licences mais certains clubs n'organisent toujours pas de concours. Cette situation n'est pas équitable et hors des règles de la SCC. L'organisation repose bien souvent sur les mêmes clubs. Cela voudrait dire que quelques clubs ne prennent même pas la peine de chercher à organiser une manifestation même une fois tous les 2 ans et se repose sur les concours organisés par les autres clubs, cette situation ne peut pas être pérenne.

Championnat de france en mer: Le championnat de France en mer s'est déroulé à Trevoü Treguignec le dimanche 23 avril. Le vainqueur est FOOZY, male Golden retriever conduit par Aurélie DENIS du club En avant les aqua chiens du Lac 37. Le deuxième est EOLE, male chien d'eau Portugais conduit par Joseph PAULIN du club Angevin d'éducation canine. Le troisième est FAROS, male Léonberg conduit par Nadine ROBIN du club Angevin d'éducation canine.

Championnat de France en eau douce : Le championnat de France en eau douce s'est déroulé à Priziac le dimanche 17 septembre. Le vainqueur est FOOZY, male Golden retriever conduit par Aurélie DENIS du club En avant les aqua chiens du Lac 37. Le deuxième est GUARDIAN KSIAZE RANDIA POLONIA, male terre neuve conduit par Florance DEFALQUE, Belgique. Le troisième est FAROS, male Léonberg conduit par Nadine ROBIN du club Angevin d'éducation canine.

Challenge Européen: Le 4 juin, dans le cadre du championnat de France de conformité au standard au parc des expositions de la Beaujoire à Nantes, l'équipe de France a présenté les exercices du futur challenge Européen dans une compétition franco-française. La CUNSE a souhaité maintenir cette épreuve et remercie tous les participants pour leur sportivité, l'ACTSHO pour l'accueil et le club ATNLA pour l'organisation. L'équipe de France était représentée par Eole et Joseph, Djinnie et Elodie; Dear val' et Jean Yves, Foozy et Aurélie, H'Aloha et Pauline, Hubert et Cédric. Des problèmes d'organisations, de règlement et de structure cynophile n'ont pas permis aux pays invités le déplacement jusqu'à Nantes. Pas contre, le déroulement malgré tout de ce challenge a déclenché une prise de conscience au niveau Européen qui laisse présager un épanouissement pour 2018.

Projet 2018

Challenge Européen: La commission a validé l'organisation du prochain challenge européen, il se déroulera au club des Galibots et Côte d'Opale le 1 septembre 2018. La liste des besoins sera établie afin de définir un budget prévisionnel. Les épreuves seront départagées par deux juges, un juge français (pays organisateur) et juge étranger (pays organisateur l'année suivante), idem pour les plongeurs. La commission a désigné Daniel FROUIN pour le jugement Jean Paul ROBINIER comme plongeur national.

Calendrier 2018 : Il est prévu 33 concours dont 6 en mer, un championnat de France en mer, un championnat de France en eau douce et un challenge Européen

Réunion avec les juges: La prochaine réunion avec les juges est prévue le 17 février 2018 au Buffalo Gril à Nantes. Le matin il y aura la réunion du comité de la CUNSE et l'après midi, la réunion avec tous les juges. Les juges devront nous envoyer les questions qu'ils souhaitent voir portées à l'ordre du jour.

Dérogation: Le Club Carreta de la Réunion est autorisé à organiser deux concours sur deux jours consécutifs.

Site SCC: Les sites de la SCC, sec-asso et chiens-online s'arrêteront de fonctionner à compter du 30 octobre et seront remplacés par un seul site à compter du 6 novembre, le site de la commission sera progressivement transféré sur ce site

Frais de déplacements des juges: Les frais de déplacement des juges sont passés à 0.50 par km.

Carnets de plongeurs: Comme tous les ans, chaque président de club transmettra à la commission les carnets de plongeurs pour la validation. A cet envoi des carnets sera joint le formulaire qui devra être signé par le président.

Renouvellement des licences: Les présidents des clubs sont invités à vérifier les informations saisies avant de les valider.

Partenariat avec DOONERAK : Le site de vente en ligne Doonerak nous a proposé un partenariat en échange d'une publication sur notre site concernant le matériel que nous utilisons comme les manchons et les harnais. Nous allons lui proposer une dotation en matériels pour les grands événements

Validation du calendrier 2018: Le calendrier 2018 est validé par la commission. Ce calendrier va être saisi sur le site de la SCC par la commission. Les clubs devront faire la saisie des résultats de concours directement en ligne, ces résultats seront ainsi directement inscrits sur les pedigrees. La saisie informatique reste en place avec le dispositif actuel afin de disposer d'un fichier permettant au juge la vérification des résultats.

Titre de champion de France:

Pour obtenir le titre de Champion de France de « SAUVETAGE EN MER » le chien devra :

- Etre inscrit au L.O.F. ou au Livre d'Origine d'un pays membre de la F.C.I.
- Avoir remporté la finale avec au moins 75 % des points (c.à.d. au moins 90/120).

-Etre titulaire d'un qualificatif au moins TRES BON en conformité au standard dans une exposition nationale, internationale, régionale ou nationale d'élevage, en France ou dans un pays membre de la FCI. (au maximum dans un délai de 6 mois après la finale s'il ne l'était pas précédemment).

-Avoir effectué les tests ADN de la carte génétique.

Au cas où le vainqueur de la finale ne satisfait pas aux conditions d'homologation, le titre peut être accordé au chien 2ème de la finale, s'il remplit les conditions d'homologation.

Les justificatifs seront adressés à la Société Centrale Canine par le propriétaire du chien pour homologation.

Comportement des chiens: Il arrive que le chien monte sur le plongeur en cours d'exercice, dans le règlement actuel rien n'est prévu pour cette situation Cette question sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion avec les juges, la commission souhaite que le chien soit pénalisé.

Fin de la réunion 16h30

Le Président de la CUNSE : **Christian KARCHER**

Expert PDF
Trial